

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 16

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Vote du Compte
Administratif 2023 du
budget principal de la ville

Séance ordinaire du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, M. BRIANCHON, 1er adjoint, ayant été désigné Président de séance par le Conseil municipal pour le vote du compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

Monsieur Maxime THORY, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote du Compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

Transmise en S/Préfecture de
Sarcelles

le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORÉ



Présents :

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMAT.....Procuration à M. SAURAY
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*) ...Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANO.....Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN.....Procuration à M. ARNOULT
M. GELLERProcuration à M. DALOYAU
M. TAYBIProcuration à Mme ANGELO
Mme PHILIPPON
M. ZUILI.....Procuration à M. ESKENAZI

Absents

M. RAUMEL
Mme PEGARD-BAECHEL
M. AVEAUX
Mme BONNET-CHAMBON

Secrétaire de séance :

Mme NOACHOVITCH

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 16

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°13 du conseil municipal en date du 06 Avril 2023 décembre relative au vote du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération n° 05 du conseil municipal en date du 14 septembre 2023 relative au vote de la décision modificative n°1 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

Vu le projet du compte administratif 2023 du budget principal joint en annexe de la présente ;

Considérant que conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales : « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire (...)* » ;

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année ;

Considérant qu'en tout état de cause le compte administratif 2023 du budget principal s'établit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	27 149 156,24	32 001 083,72
Investissement	8 033 087,77	8 676 700,13
Total	35 182 244,01	40 677 783,85

Considérant que le compte administratif du budget principal dégage donc les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	27 149 156,24 €
Recettes	32 001 083,72 €
Résultat de l'exercice	+4 851 927,48 €
Excédent de fonctionnement reporté	+8 473 040 ,76 €
Résultat de clôture 2023	+13 324 968,24 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	8 033 087,77 €
Recettes	8 676 700,13 €
Résultat de l'exercice	+ 643 612,36€
Déficit d'investissement reporté	0 €
Résultat de clôture 2023	+ 1 921 100,06 €

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement Economique en date du 20 mars 2024 ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

**Après avoir élu M. BRIANCHON, Président de séance à l'unanimité,
Monsieur Maxime THORY, Maire en fonction, s'est retiré au moment du vote.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 24 voix pour et 5 voix contre,

ARRÊTE le compte administratif 2023 du budget principal de la commune joint en annexe de la présente, lequel se résume comme ci-dessus.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Michèle NOACHOVITCH
Secrétaire de séance



Serge BRIANCHON
Le Président de séance

